



COMMUNE DE LATTAINVILLE



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes,
En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal de LATTAINVILLE s'est réuni dans les locaux de la salle de conseil municipal.

Étaient présents :

Monsieur Laurent STEINER, Maire

Mesdames Martine JORE & Bénédicte BRANDEIS, adjointes au Maire

Madame et Messieurs Florence CHRÉTIEN, Florent LE NÉGARET, Jean-Marc LANGARD & Philippe CHATELAIN.

Étaient absents excusés : Messieurs Roddy ANDRÉ (pouvoir à Laurent STEINER) et Jean-Louis DELAGRAINGE

Étaient absents : Messieurs Antoine PRUDHOMMEAUX et Didier LEBEAU

Secrétaire de séance : **Florence CHRÉTIEN** date convocation : **25.05.2023**

Ordre du jour

- | | |
|--|----------------------------|
| 1. Élection des délégués pour les sénatoriales | 2. Encaissement de chèques |
| | 3. Divers |

Le compte-rendu du précédent conseil a été relu et accepté à l'unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Florence CHRÉTIEN date convocation : 25.05.2023

1. Élection des délégués pour les sénatoriales : délibération 2023.013

. Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

. Vu les articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire un délégué et trois suppléants.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Philippe CHATELAIN, Jean-Marc LANGARD, Bénédicte BRANDEIS et Florent LE NÉGARET.

Madame Florence CHRÉTIEN est désignée secrétaire.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Élection du délégué :

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

<i>Nom candidat</i>	Nombre bulletins	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue
<i>L. STEINER</i>	8	0	8	5

M. Laurent STEINER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales. Il a déclaré accepter le mandat.

b) Élection des délégués suppléants :

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

<i>Noms candidats</i>	Nombre bulletins	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue
<i>Martine JORE</i>	8	0	8	5
<i>Bénédicte BRANDEIS</i>	8	0	8	5
<i>Florent LE NÉGARET</i>	8	0	8	5

Mesdames Martine JORE & Bénédicte BRANDEIS, Monsieur Florent LE NÉGARET ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales. Ils ont déclaré accepter leur mandat.

2. Encaissement chèques : délibération 2023.014

Monsieur le Maire propose de mettre à l'encaissement 2 chèques :

- . 15€ pour le règlement de la location du jardin communal (6 mois : 15€)
- . 2 329.32€ pour le solde du remboursement par AXA des travaux de réfection du clocher de l'église.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour que les 2 chèques indiqués ci-devant soient transmis aux services du trésor public pour encaissement.

Séance levée à 20h00.



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Le Maire

Le secrétaire de séance

Laurent STEINER (pouvoir à R. ANDRÉ)

Florence CHRÉTIEN

Les adjointes au Maire

Les conseillers

Martine JORE

JM LANGARD

F. LE NÉGARET

Bénédicte BRANDEIS

JM LANDARD